

8. Domaine de compétences par thème
8.9 - Culture

N°32-2022

**DECISION DU MAIRE : CONVENTION AVEC ASSOCIATION LUDO KIOSQUE –
ANIMATION ATELIERS – VAVANCES AU MUSEE**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,
VU la délibération n°110-2020 portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics

CONSIDERANT que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers évènements.

DECIDE, de signer une convention avec l'association Ludo Kiosque, domiciliée cote Guy de Maupassant – 76380 Canteleu, pour l'animation d'ateliers de pratique artistiques au musée Alfred-Canel, dans le cadre de la programmation « Vacances au musée », du 14 au 18 février 2022. Les ateliers s'inscrivent dans les animations de médiation proposées autour de l'exposition temporaire *Axel Cassel, la feuille et l'âme*.

Pour la somme de 800, € (huit-cent euros), comprenant les deux animations (600 €) et les frais de déplacement (69,50 €)
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 24 janvier 2022

Le Maire



Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes

